

Alliance Forêts Bois  
Représenté par Mme. MARQUANT Luana  
[luana.marquant@alliancefb.fr](mailto:luana.marquant@alliancefb.fr)

Smarves, le 22/08/2024

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement du Centre Val-  
de-Loire

**Objet :** Demande d'examen au cas par cas sur la commune de Lazenay (18)

**Nom du projet :** Premier boisement d'environ 5,8 ha en Pin maritime et Bouleau

**Commune :** Lazenay (18)

### **1 Source des données**

- Carte IGN au 1/25 000 (cours d'eau, mares, topographie...).
- Carte géologique 1/50 000.
- Données bibliographiques relatives à la biodiversité.
- Relevés de terrain.

Les relevés de terrain ont été réalisés le 29/05/2024 avec pour objectif faire un état de lieu initial du site.

## 2 Caractérisation de la zone d'implantation

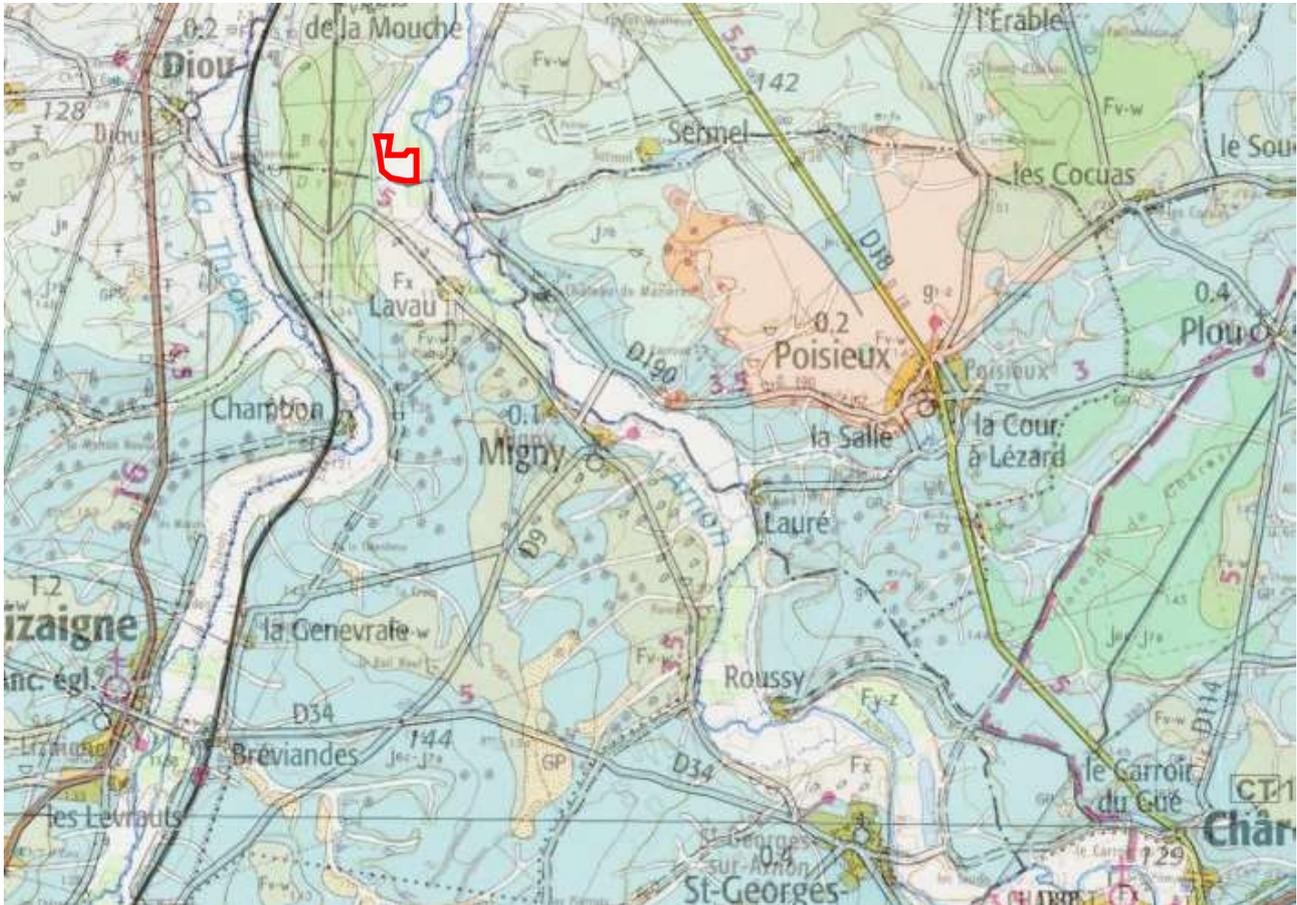
La zone, entourée de boisements, notamment de Peupliers et autres feuillus, était cultivée jusqu'à 2021 (Figure 1) et depuis elle est devenue une jachère. Cette zone est broyée deux fois par an, dans le cadre de la PAC.



Figure 1 – Orthophoto 2021

### 3.1 Contexte pédologique du site

Le site du projet est localisé sur une formation composée d'alluvions anciennes, subactuelles et actuelles. Ces dépôts composent le substratum des plaines alluviales et sont pour leur plus grande partie noyés. Il appartient à l'unité cartographique de sol n° 603 : Emprises alluviales de l'Arnon, prairie ou peupleraie ; principalement des sols à nappe permanente, argileux associés à des tourbières, en Champagne Berrichonne.



 Site du projet

Source : Infoterre, carte géologique imprimée 1/50 000 Vatan n° 518

Les sondages pédologiques ont révélé un sol plutôt acide (ph = 5) (Figure 2), très argileux avec forte décoloration de la matrice et traces d'hydromorphie à partir de 20 cm (Figures 3). Ces conditions liées au contexte de changement climatique dans les années à venir ont conduit aux choix d'un boisement en Pin maritime (80%) et Bouleau (20%).



Figure 2 – Mesure pH = 5



Figure 3 – Sondage de sol (parcelle ZP 3)

### 3.2 Topographie – Hydrographie

Le site du projet se localise en position de plateau, à une altitude moyenne de 114 m. La zone d'implantation est liée au réseau hydrographique de l'Arnon et ses affluents.

### 3.3 Caractérisation des espèces floristiques du projet

Une investigation sur le terrain a été réalisée, afin de pouvoir évaluer les enjeux floristiques du site du projet. Les espèces suivantes ont été recensés :

|                                       |                          | Surface : 25.000 m <sup>2</sup> |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Nom vernaculaire                      | Nom scientifique         | Pourcentage de recouvrement     |
| Cabaret-des-oiseaux                   | <i>Dipsacus fullonum</i> | 10%                             |
| Ortie                                 | <i>Urtica sp.</i>        | 10%                             |
| Chardon                               | <i>Cirsium vulgare</i>   | 10%                             |
| Ronce des bois                        | <i>Rubus fruticosus</i>  | 20%                             |
| Pâturin commun                        | <i>Poa trivialis</i>     | 50%                             |
| <b>Habitat considéré comme humide</b> |                          | <b>NON</b>                      |

### 3.4 Caractérisation des espèces faunistiques du projet

Afin de pouvoir évaluer les enjeux faunistiques du site du projet et son lien avec les espaces naturels d'intérêt proches, un inventaire faunistique a été réalisé.

Les relevés de terrain ont été réalisés en un seul passage pour observation de la faune susceptible de fréquenter le site.

### 3.4.1 Avifaune

Seules 5 espèces ont été observés, au niveau ou à proximité du site du projet, parmi lesquelles aucune espèce patrimoniale. Il s'agit d'espèces communes et peu sensibles :

| Nom français           | Nom scientifique              |
|------------------------|-------------------------------|
| Pouillot véloce        | <i>Phylloscopus collybita</i> |
| Hirondelle rustique    | <i>Hirundo rustica</i>        |
| Mésange à longue queue | <i>Aegithalos caudatus</i>    |
| Rougegorge familier    | <i>Erithacus rubecula</i>     |
| Pie bavarde            | <i>Pica pica</i>              |

Le site du projet ne présente aucun enjeu vis-à-vis de ces espèces.

### 3.4.2 Insectes

Seules 2 espèces d'insecte ont été observées au niveau du site du projet, parmi lesquelles aucune espèce patrimoniale.

| Nom français       | Nom scientifique           |
|--------------------|----------------------------|
| Crache-sang        | <i>Timarca tenebricosa</i> |
| Piéride du Nerprun | <i>Gonepteryx rhamni</i>   |

Le site du projet ne présente aucun enjeu vis-à-vis de ces espèces.

### 3.4.3 Reptiles

Aucun reptile n'a été observé sur le site. Il est probable, cependant, que la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) y soit présent. Le site du projet ne présente aucun enjeu vis-à-vis des reptiles.

### 3.4.4 Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé sur le site. Il est probable cependant que des amphibiens y soient présents mais qui ne présentent pas d'enjeu. Le site du projet présente un enjeu faible vis-à-vis des amphibiens.

### 3.4.5 Mammifères

Aucun mammifère n'a été observé sur le site. Il est probable cependant que des petits mammifères y soient présents mais qui ne présentent pas d'enjeu. Le site du projet ne présente aucun enjeu vis-à-vis des mammifères.

#### 4 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

- **Choix des essences** : le boisement s'inscrit dans la continuité de l'existant avec un choix d'essence basé sur les conditions locales pédologiques et climatiques.

- **La fauche tardive (après juillet)** sera favorisée, afin d'éviter de détruire d'éventuelles nidifications.

- Il n'y aura **pas d'utilisation de produits phytosanitaires**.

- **La conservation des lisières sera favorisée** : les lisières protègent les jeunes plantations contre le vent et favorisent la faune qui y trouve abris, nourriture et lieu de reproduction. L'ensemble des formations boisées (bosquets, arbres isolés, bordure de fossés végétalisés, haies, etc.) sera conservé, afin d'accompagner et compléter cette nouvelle plantation qui, à elles deux, permettront une plus grande diversité pour les habitats existants, la faune et la flore qu'ils abritent.

- **Les travaux de plantation seront effectués en période favorable pour le boisement et la biodiversité** : la plantation sera réalisée lors du repos végétatif de décembre à mars. Cette période de plantation permettra de préserver les espèces remarquables lors de leur cycle de vie sensible (la période de reproduction).

- **Entretien manuel** : les entretiens seront effectués à la main et en dehors des périodes sensibles.

- **Les travaux d'exploitation** seront effectués en période sèches et hors période de fortes précipitations, afin d'éviter le tassement des sols, la dégradation, la création d'ornières.

- **Utilisation de matériel adapté lors de l'exploitation des bois** : pneus plus larges ou sur chenilles et multi-essieux pour réduire la portance des engins sur les sols. Mécanisation des exploitations pour réduire le temps d'intervention sur les parcelles.

- **Les résidus d'exploitation** (rémanents : souches, branches, feuilles) seront laissés sur place, ce qui limite de manière significative les exportations minérales et maintient la matière organique. En effet, la grande majorité des matières organiques se trouvent dans les feuillages et écorces.

- L'impact environnemental se situe aussi au niveau des modifications d'usage des terres et au niveau des distances de transport entre un site de production et les sites d'utilisation du bois (papeterie, chaufferie). La production locale de bois à proximité des sites d'utilisation permet de réduire les coûts et impacts sur l'environnement (pollution, construction de routes, etc.) tout en favorisant l'emploi local. C'est un facteur en faveur de l'existence de parcelles dédiées à proximité de sites de transformation. Cette implantation, sous la forme de parcelles d'une surface moyenne (en France) inférieure à 5 ha, est réalisée sur des surfaces préalablement dédiées à l'agriculture ou à des surfaces en friche.

## **5 – Conclusion**

Nous pouvons considérer que le projet n'est pas de nature à impacter d'espèces patrimoniales dont les espèces faunistiques représentatives des milieux environnants. L'impact écologique du projet sera globalement bénéfique. Il n'y a aucun risque d'assèchement, ni d'altération ou de destruction d'espèces ou habitats. De plus, la ressource bois est en régression constante depuis plus d'une décennie, menaçant l'avenir de la filière dans la région, les emplois locaux et favorisant l'importation de bois étrangers soumis à une réglementation bien plus faible.